

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 22 mai 2008 - Convocation du 15 mai 2008

Compte rendu affiché le 30 mai 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme BROSSARD, M. CLARET, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés**

Mme MAY par Mme RIVE-OLLIVIER ; Mme GOYON-GUILLAUME par Mme GLATARD, M. VALETTE par M. OLLIVIER, M. MARTIN-RABAUD par Mme CORSET.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

**Objet : Subvention exceptionnelle Coopérative Bony/Aventurière**

Le groupe scolaire Bony-Aventurière organise deux sorties scolaires : une sortie "ferme" à Chasselay pour la maternelle et une sortie au parc médiéval Salva Terra pour l'école élémentaire.

Lors du vote du budget primitif, un accord avait été donné par la collectivité pour financer le coût des transports, comme cela se pratique régulièrement.

Il se trouve que la coopérative a commencé à régler ces frais de transport. Aussi, il convient de transformer la participation communale (prévue au budget dans les crédits de transport) en subvention exceptionnelle.

Cette subvention exceptionnelle s'élève à **810 €** répartis en 400 € pour la sortie "ferme" et 410 € pour la sortie au parc médiéval.

Le Conseil Municipal :

- Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif,
- **Accorde une subvention exceptionnelle de 810 € à la Coopérative scolaire Bony-Aventurière,**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif article 6574,**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 22 mai 2008  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/05/2008
- Publication ou affichage le 28/05/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 27 mai 2008  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.